REM FORMATION

11.2.6.2 du Regl. EU2015/1998: Formation des personnes accédant la ZSAR sans escorte

1 jour 3 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Personnes pour lesquelles l'obtention d'un titre de circulation aéroportuaire est nécessaire pour leur activité professionnelle

Pré-requis

Francais Lu écrit Parlé

Objectifs pédagogiques

- a) Connaissance des actes d'intervention illégale perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- b) Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.
- c) Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- e) Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- f) Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- g) Connaissance des procédures de notification;
- h) Aptitude à identifier des articles prohibés et à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.
- i) Connaissance des procédures de notification et des sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquement

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.6.2 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes accédant à la ZSAR sans escorte. (Initiale)

Formation badge aéroportuaire 11.2.6.2 : accès sans escorte aux zones de sûreté (ZSAR)

Cette formation est obligatoire pour obtenir ou renouveler un badge aéroportuaire (titre de circulation aéroportuaire, badge rouge) et accéder sans escorte à la zone de sûreté à accès réglementé d'un aéroport : Roissy Charles-de-Gaulle, Orly, Le Bourget ou tout autre aéroport français. Elle répond au paragraphe 11.2.6.2 du règlement européen 2015/1998 et son programme est validé par la DGAC.

Elle s'adresse à toute personne dont l'activité exige un badge aéroportuaire : agents de piste, agents de fret, chauffeurs, personnels de nettoyage, de maintenance, de restauration à bord, intérimaires, sous-traitants et prestataires intervenant côté piste ou en zone réservée.

Programme de la formation (3 heures + évaluation de 30 minutes)

1. La menace sur l'aviation civile : les actes d'intervention illégale, les attentats et les menaces actuelles, la menace interne et la radicalisation, la culture de sûreté sur le lieu de travail.

2. L'organisation de la sûreté aéroportuaire : la réglementation européenne et française, les acteurs (DGAC, exploitant d'aéroport, police, douane, gendarmerie), les obligations et responsabilités de chaque titulaire d'un badge.

3. Le badge aéroportuaire : les différents titres de circulation, les zones et les couleurs, les règles de port et d'usage, la perte et le vol, les sanctions en cas de manquement.

4. Le contrôle d'accès et l'inspection-filtrage : le fonctionnement d'un poste d'inspection-filtrage, le passage des personnes, des véhicules et des objets, les règles d'accès à la zone de sûreté à accès réglementé.

5. Les articles prohibés : les objets interdits en zone de sûreté, comment les reconnaître, comment réagir face à un objet suspect ou un comportement anormal.

6. Les procédures de notification : à qui signaler un incident de sûreté, comment le faire, et les sanctions encourues par les personnes physiques en cas de non-respect des règles.

7. Évaluation finale : QCM, note minimale de validation 12/20, puis délivrance de l'attestation de formation sûreté nécessaire à la demande de badge.

Formats proposés : en salle dans notre centre de Roissy-en-France, en visioconférence, ou en e-learning (formation en ligne disponible 7 jours sur 7, avec une équipe joignable par téléphone au 01 49 19 81 79). Formation également réalisable dans vos locaux pour un groupe.

Validité : 3 ans. La formation périodique 11.2.6.2 (2 heures + test de 30 minutes) est à suivre avant l'échéance pour conserver le badge.

Modalités pédagogiques

Formation présentielle en salleMéthodes pédagogiques
Affirmative (cours magistral) ;
interrogative

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / Test d'évaluation de fin de stage
Cette formation est aussi disponible en e learning.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20
VALIDITE DE LA FORMATION
3 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998
Durées et périodicités minimales des formations périodiques : 02h00 + test 30mn

Modalités Accessibilité

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentiel. (Salle de formation en Rez de chaussée).
Merci de contacter notre secrétariat au 01 49 19 81 79 si vous êtes en situation de handicap.

Profil du / des Formateur(s)

Formateur qualifié ou certifié de l'Aviation civile française

07/11/2026